

Fonds Nouvelles Frontières en recherche-Volet transformation

Foire aux questions (de l'UdeM au FNFR)

29 janvier 2020

- Est-ce que l'équipe composée minimalement de 5 personnes peut changer entre l'avis d'intention et la lettre d'intention?
 - Oui.
- Est-il possible de changer le statut des chercheurs entre l'Avis d'intention et la Lettre d'intention ? Par ex. un co-candidat devient co-chercheur principal ou vice-versa?
 - Oui, mais pour changer le statut d'un chercheur, il faut contacter le programme avec la raison du changement.
- Une équipe composée de chercheurs d'une seule institution est-elle admissible?
 - Oui, mais il est difficile de savoir comment cela serait perçu par les membres du comité.
- Les Avis d'intention et/ou les Lettres d'intention déposées seront-elles publiées après leur dépôt ?
 - Non.
- Le défi peut être de nature fondamentale, dans ce cas-là les retombées attendues du projet peuvent-elles être uniquement théoriques, soit sans retombées concrètes à moyen terme dans la société?
 - Oui. C'est à l'équipe de décrire l'importance des retombées dans la demande.
- Concernant la dernière étape d'évaluation, seuls quelques équipes seront invitées à présenter leur projet au comité. Ce comité comportera-t-il des gens hors du domaine académique?
 - Oui. Le jury sera composé de personnes issues de tous les secteurs : universitaire, public, privé, sans but lucratif et gouvernemental.
- La lettre d'intention sera-t-elle évaluée en « double aveugle »?
 - Non. L'évaluation en double aveugle ne sera pas utilisée pour ce concours.
- Concernant le budget, y-a-t-il des attentes concernant la contribution éventuelle de partenaires externes?
 - Il n'y a aucune exigence pour les contributions des partenaires externes.